

## **Droit social**

### **Droit du travail**

- L'action introduite pour des actes de concurrence déloyale ou pour la participation à de tels actes après la fin du contrat de travail est une action en responsabilité extracontractuelle au sens de l'article 2262*bis*, § 1<sup>er</sup>, de l'ancien Code civil, Cass. 24 janvier 2022, [S.19.0037.N-S.20.0016.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220124.3N.7](#) ;

- La notion de maternité dans l'article 4, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes quand cela concerne la garde d'enfants, Cass. 4 avril 2022, [S.20.0025.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220404.3N.3](#) ;

- La détermination du salaire auquel les travailleurs étrangers détachés ont droit et le caractère répréhensible de l'emploi de travailleurs étrangers sans le permis de travail et de séjour requis, qui ont ensuite été dispensés de ces formalités par un arrêté d'exécution ultérieur, Cass. 19 avril 2022, [P.21.1232.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220419.2N.11](#) ;

- Notion de lieu où le travail effectuée habituellement son travail lorsque le contrat de travail est exécuté sur plusieurs États membres, Cass. 16 mai 2022, [S.21.0038.F](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220516.3F.1](#) ;

- Un ouvrage concret peut impliquer que le dossier d'intervention ultérieur doit contenir, en plus des éléments énumérés par la loi, d'autres éléments qui peuvent être précisés en cas de litige dans une décision judiciaire, Cass. 9 juin 2022, [C.21.0395.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:ARR.20220609.1N.11](#) ;

- Les dispositions sur le temps de travail et la notion de personnes investies d'un poste de confiance, Cass. 27 juin 2022, [S.20.0026.F](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220627.3F.9](#) ;

- Les articles 1<sup>er</sup> et 2 de la loi du 8 juin 1972 organisant le travail portuaire ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus ou non en combinaison avec l'article 21, alinéa 2 de la Constitution et la liberté du commerce et de l'industrie, Cass. 3 octobre 2022, [S.17.0009.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20221003.3N.6](#) ;

- L'obligation de l'employeur de payer le salaire et les paiements par un tiers. Ces paiements par un tiers peuvent être compris dans la rémunération en cours pour le calcul de l'indemnité de préavis, Cass. 3 octobre 2022, [S.21.0049.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20221003.3N.7](#) ;

- Les travailleurs ont le droit de grève et ce droit peut faire l'objet de restrictions ; il est également susceptible de constituer une faute, Cass. 12 décembre 2022, [C.18.0533.F](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20221212.3F.4](#) ;

- La nature de l'indemnité de licenciement abusif au regard des plafonds d'indemnisation du fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises, Cass. 12 décembre 2022, [S.20.0100.F](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20221212.3F.1](#) ;

- Dans le cadre d'une convention collective de travail, quand peut-on parler d'un conflit collectif qui échappe au pouvoir juridictionnel des juridictions du travail ?, Cass. 12 décembre 2022, [S.21.0029.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20221212.3N.1](#) ;

- La rémunération payée en trop constitue-t-elle une avance en argent faite par l'employeur qui peut être imputée sur la rémunération du travailleur ?, Cass. 12 décembre 2022, [S.21.0081.F](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20221212.3F.3](#).

## **Droit de la sécurité sociale**

- La subrogation de l'organisme assureur conformément à l'article 136, § 2, alinéa 4, de la loi coordonnée le 14 juillet 1994 relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités s'opère au moment du paiement et jusqu'à concurrence de son montant, de sorte qu'en cas de paiements distincts, la subrogation s'opère séparément pour chaque paiement. L'interruption du délai de prescription ne joue en faveur du subrogé que si elle est antérieure à la subrogation, Cass. 27 janvier 2022, [C.21.0106.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220127.1N.1](#) ;

- Le recouvrement de l'indu en matière d'allocation de chômage et application dans le temps d'une nouvelle cause de suspension de la prescription, Cass. 14 février 2022, [S.21.0004.F](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220214.3F.12](#) ;

- Le chômage économique et le chômage temporaire par rapport à la notion de force majeure, Cass. 4 avril 2022, [S.20.0047.F](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220404.3N.1](#) ;

- La question de savoir si on est face à des catégories similaires dans le cadre du contrôle de la conformité des dispositions applicables de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage aux exigences de l'article 10 et 11 de la Constitution lorsqu'il est question, d'une part, du chômage temporaire pour raisons économiques, d'autre part, des autres motifs de chômage temporaire, Cass. 4 avril 2022, [S.20.0053.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220404.3N.4](#) ;

- Pouvoirs du juge en cas de contrôle de la sanction administrative devant le tribunal du travail, Cass. 27 juin 2022, [S.21.0012.F](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220627.3F.5](#) ;

- Le revenu d'intégration et l'hébergement alterné des enfants, Cass. 27 juin 2022, [S.20.0015.F](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220627.3F.3](#) ;

- Le point de référence pour déterminer si le seuil de rémunération fixé par la loi du 24 février 1978 relative au contrat de travail du sportif rémunéré est dépassé pour établir le statut social, Cass. 3 octobre 2022, [S.21.0080.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20221003.3N.4](#) ;

- Les circonstances dans lesquelles l'employeur peut récupérer à charge du travailleur concerné les cotisations salariales qu'il n'a pas retenues dans le cadre d'une procédure d'exécution par huissier de justice, Cass. 17 octobre 2022, [S.21.0027.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:ARR.20221017.3N.7](#) ;

- L'effet de la force majeure sur les dispositions relatives à la garantie de revenus aux personnes âgées qui imposent au bénéficiaire l'obligation d'avoir en Belgique sa résidence principale et d'y résider de manière effective et permanente et qui déterminent les conditions auxquelles un séjour à l'étranger est assimilé à la résidence effective et permanente en Belgique, Cass. 24 octobre 2022, [S.22.0007.F](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20221024.3F.6](#) ;

- La présomption de lien causal entre l'événement soudain et la lésion est-elle d'application à la demande tendant à une allocation d'aggravation en faveur de la victime dont l'état résultant de l'accident du travail s'aggrave de manière définitive après l'expiration du délai de la demande en révision ?, Cass. 12 décembre 2022, [S.20.0062.F](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20221212.3F.2](#).